

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (69 dont 1 suppléant) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOIN, Olivia BAUDRY, Béangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elna PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

Pouvoirs (4) : Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

Absents (6) : Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU.

Date de convocation : 16-04-2026

Secrétaire de séance : Magali HERISSE.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Syndicat Mixte Layon Aubance Louets (SMLAL) : élection des délégués au comité syndical

Vu l'arrêté préfectoral n°79-2017-03-22-003 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au 1^{er} janvier 2017, et notamment la compétence « *Gestion des milieux aquatiques destinée à assurer l'entretien des cours d'eau, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement* » ;

Vu l'adhésion au syndicat Layon Aubance Louets pour la compétence « GEMAPI », bassin versant Layon amont pour les communes de Genneton, St Maurice Etusson, et Argentonnay, approuvée par délibération n°2018-10 du conseil communautaire du 23 janvier 2018 ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Layon Aubance Louets en date du 18/12/2019 relative à la modification des statuts dudit syndicat.

Conformément aux statuts susvisés, la Communauté d'Agglomération dispose d'un siège de délégué titulaire et d'un siège de délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Layon Aubance Louets.

En application des articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT, le mode de scrutin applicable aux syndicats mixtes « fermés » est le scrutin secret, plurinominal à la majorité absolue les deux premiers tours et à la majorité relative au 3^e tour. Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation de ses délégués au scrutin secret.

A la demande de la Présidente, et à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS		
	CANDIDATS TITULAIRES	CANDIDATS SUPPLEANTS
1	Murielle BAUDRY	Pascal LAGOGUEE

Election du représentant titulaire au Comité Syndical du Syndicat Layon Aubance Louets :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Madame Murielle BAUDRY : 73

Election du représentant suppléant au Comité Syndical du Syndicat Layon Aubance Louets :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur Pascal LAGOGUEE : 73

Le conseil communautaire est invité :

- à procéder à l'élection de son délégué titulaire et de son délégué suppléant auprès du Syndicat Layon Aubance Louets conformément aux statuts comme suit :

REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS		
	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	Murielle BAUDRY	Pascal LAGOGUEE

- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Transmis en préfecture le 07 MAI 2026

Notifié ou publié le 07 MAI 2026

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,



